Image not found or type unknown

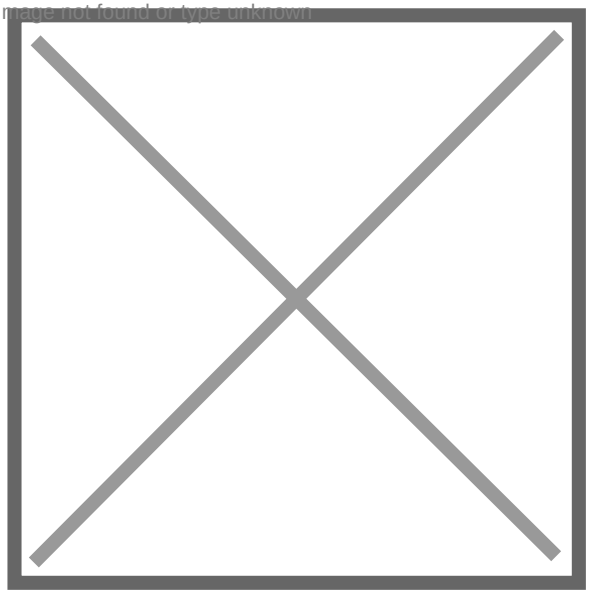

Peut on etre licencie pour abus de telephone

Par **fafane**, le **13/01/2010** à **23:42**

Bonjour,
je voudrais savoir si on peut etre licencié pour faute graves pour avoir abuse du telephone portable de l entreprise.j ai envoyé une vingtaines de messages par mois et une vingtaine d apels personnel pendant 3mois environs.une cinquantaines d euros par mois pour les messages et les apel et mon employeur veut me licencié pour licenciement sec.mais il me propose 2 solutions soit le licenciement sec ou que je demissionne.peut il reellement me licencié a cause de 200 euros de factures de telephone personnel .je sais que j'ai merder complet.ca fait 4 ans que je suis embauché et c'est ma premiere faute.merci de me repondre rapidemement car je suis au pied du mur.je doit donner ma reponse rapidement.puis je contesté mon licenciement ou pas si ça devait se faire.merci pour votre reponse d'avance et meilleure voeux et bonne santè surtout.....

Par **Marion2**, le **14/01/2010** à **00:12**

Bonsoir,

Je ne suis pas du tout spécialiste en droit du travail, mais surtout ne démissionnez pas. Vous n'auriez droit à aucune allocation chômage.

Proposez à votre employeur de lui rembourser les communications que vous avez passées.
[fluo]Mais ne démissionnez pas.[/fluo]

Dans ce forum, il y a quelques personnes spécialisées en droit du travail, et je pense que vous aurez des réponses rapidement.

Par **froger**, le **02/02/2010** à **13:59**

Bonjour,

Je suis journaliste. Votre cas m'intéresse et j'aimerais recueillir votre témoignage. Seriez-vous d'accord ?
Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés